



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

IUCN/UNEP/MEDU/MM-IC/5  
1er mars 1988

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion consultative conjointe d'experts  
sur la conservation du phoque-moine  
de Méditerranée

Athènes, 11-12 janvier 1988

RAPPORT DE LA REUNION CONSULTATIVE CONJOINTE D'EXPERTS  
SUR LA CONSERVATION DU PHOQUE-MOINE DE MEDITERRANEE

Préparé en coopération  
avec l'UICN

## INTRODUCTION

1. Plusieurs organismes inter-gouvernementaux, gouvernements et organisations non-gouvernementales se sont adressés au Programme des Nations Unies pour l'environnement de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (MEDU) à Athènes, du Centre d'activités du Programme des océans et zones côtières (OCA/PAC) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), demandant son assistance ou son accord pour un certain nombre d'activités concernant la conservation du phoque-moine de Méditerranée. Ces activités sont diverses et non coordonnées. Le PNUE et l'UICN ont décidé de tenter un effort pour donner un cadre rationnel à ces activités ainsi qu'un mécanisme de coopération parmi les nombreux groupes travaillant sur la conservation du phoque-moine.

2. A cette fin l'UICN et l'OCA/PAC en collaboration avec l'Unité MED du PNUE ont convoqué conjointement une réunion consultative d'experts sur la gestion du phoque-moine de Méditerranée. Elle s'est tenue les 11 et 12 janvier 1988 à l'Unité de coordination pour la Méditerranée du PNUE, à Athènes, Grèce.

L'objectif de la réunion consultative était:

- d'examiner toutes les informations disponibles sur l'état actuel du phoque-moine de Méditerranée;
- d'examiner les activités et plans de toutes les parties intéressées ayant abordé la question de la conservation du phoque-moine;
- de convenir d'un mécanisme futur de coordination des activités en faveur du phoque-moine de Méditerranée;
- de convenir d'un ensemble de recommandations prioritaires sous forme d'un plan d'action pour la gestion du phoque-moine de Méditerranée.

3. Les experts ou représentants de 17 organisations de 10 pays ont assisté à la réunion consultative. Une liste complète des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport.

### Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion consultative

4. La réunion consultative a été ouverte par M. Aldo Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) qui a accueilli les participants au nom de M. M.K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE, et par M. D. Elder, Coordonnateur du Programme des océans et zones côtières de l'UICN.

5. M. Manos a informé les participants de la part prise par le PNUE dans la mise en oeuvre du Plan d'action global pour la conservation, la gestion et l'utilisation des mammifères marins dans lequel le phoque-moine joue un rôle important pour le bassin méditerranéen. Il a mentionné le plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des mers régionales de et en particulier les activités qui seront menées dans le cadre de son Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées à Tunis.

6. M. Elder a informé les participants des diverses activités menées par le PNUE et l'UICN en faveur de la conservation des mammifères marins et a souligné en particulier la coopération en matière de protection du phoque-moine de Méditerranée. Il a mis en évidence les activités de l'UICN par sa Commission de survie des espèces et celles de la Commission de l'écologie, toutes deux ayant des groupes spéciaux d'experts qui examinent les aspects scientifiques des problèmes des écosystèmes et espèces des zones côtières de la Méditerranée.

Point 2 de l'ordre du jour - Organisation de la réunion consultative

7. La réunion consultative a convenu d'appliquer dans ses délibérations les règles et procédures prévues pour les réunions et conférences convoquées par le Directeur exécutif du PNUE.

(a) Election du bureau de la réunion

8. La réunion consultative a élu les membres du bureau suivants:

Président:	M. M. Scoulos (Grèce)
Vice-Président:	M. F. Bourlière (France)
Rapporteur:	M. A. Jeudy de Grissac (UICN)

(b) Organisation des travaux

9. Les travaux de la réunion consultative se sont déroulés en sessions plénières avec l'appui de groupes de travail ad hoc.

Point 3 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

10. L'ordre du jour provisoire tel que le secrétariat l'avait proposé a été adopté. L'ordre du jour adopté est joint en annexe II au présent rapport.

Point 4 de l'ordre du jour - Examen du rapport sur le statut du phoque-moine de Méditerranée

11. Le représentant de l'UICN a expliqué que le rapport sur le statut du phoque-moine de Méditerranée avait été préparé conjointement par le PNUE et l'UICN avec l'assistance de divers consultants. Mr. Peter Reynders a présenté au nom de l'UICN et du PNUE le rapport sur le statut du phoque-moine de Méditerranée.

12. Des renseignements complémentaires sur le statut du phoque-moine rassemblés après la préparation du document IUCN/UNEP/MM-IC/1.3 ont été mis à la disposition de la réunion consultative. M. John Harwood (HARWOOD, 1987) et M. Peter Reijnders (MARCHESSAUX D. 1987 a et b) ont présenté ces informations.

13. La discussion qui suivit la présentation du rapport sur le statut et des informations complémentaires a conduit à la formation d'un groupe de travail ad hoc qui a rédigé une déclaration sur le nombre actuel de phoques dans le bassin méditerranéen. La déclaration est la suivante:

"Le rapport sur le statut fait mention d'une population de 400 à 600 phoques (Méditerranée occidentale 50 à 100, Méditerranée orientale 200 à 500). Cependant, il ne s'agit pas de chiffres exacts car ils ont fondés sur les effectifs minima et maxima indiqués par chaque pays. La crédibilité de ces résultats est extrêmement variable. Certains relèvent purement de l'anecdote, d'autres sont fondés sur des observations directes".

14. Des études récentes menées en Grèce ont montré qu'il peut y avoir de grandes variations dans les effectifs de phoques observés dans une certaine zone, à cause des changements saisonniers de distribution et de comportement. Il est nécessaire de procéder à des études intensives portant sur l'année toute entière en vue de pratiquer une évaluation précise de la taille d'une population locale de phoques. Lorsque de telles études ont été faites, l'estimation qui en résulte sur la taille de la population est habituellement supérieure à celle provenant d'un rapport approximatif. Néanmoins, il est fort probable que le nombre total de phoques-moines dans le bassin méditerranéen soit inférieur à 600 et sans doute même beaucoup moins, alors que la population de l'Atlantique serait de 200 à 400 animaux.

15. Les rapports de toutes les régions à part celui de la Mauritanie font mention d'un déclin constant du nombre d'individus.

16. Les participants ont convenu qu'il était nécessaire d'améliorer les connaissances exactes sur le statut réel des populations de phoques-moines en Méditerranée. Cependant, tous étaient d'accord que ces connaissances ne pouvaient être obtenues qu'au moyen d'études intensives dans certaines régions. Il a été ressenti que ces études étaient importantes mais pas de toute première priorité.

17. Il y avait un accord général parmi les participants que les menaces majeures à la survie et la permanence du phoque-moine de Méditerranée sont:

- Les massacres directs exécutés par les pêcheurs, les braconniers et autres;
- l'enchevêtrement dans les filets;
- les perturbations provoquées par les touristes;
- la pollution.

18. Il a été convenu que le rapport sur le statut pourrait être amélioré en incluant également des informations sur les populations de phoques-moines dans des régions telles que Madère (Portugal), la Mauritanie, la partie atlantique du Maroc, la mer Noire et la mer de Marmara. Les participants ont été encouragés à fournir ces informations au Secrétariat pour les inclure dans le rapport au plus tard le 1er mars 1988.

Point 5 de l'ordre du jour- Examen des activités et du plan en faveur de la conservation du phoque-moine de Méditerranée

Plan d'action pour la Méditerranée (PAM - PNUE)

19. Les états riverains de la mer Méditerranée ont adopté le 3 avril 1982 le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée. Le protocole est entré en vigueur le 23 mars 1986 et a été ratifié par l'Algérie, Chypre, l'Egypte, la France, la Grèce, l'Italie, la Tunisie, la Turquie, la Yougoslavie et la CEE; il a été signé par l'Espagne, Israël, Malte, le Maroc et Monaco, pays dans lesquels les processus de ratification sont en cours.

20. Des extraits de deux articles de ce Protocole présentent un intérêt particulier pour la conservation du phoque-moine de Méditerranée. Il s'agit des articles suivants:

- "Article 7

Les Parties, eu égard aux objectifs recherchés et en tenant compte des caractéristiques de chaque aire protégée, prennent progressivement, en conformité avec les règles du droit international, les mesures requises, qui peuvent être en autres:

.....

- d) la réglementation de la pêche, de la chasse, de la capture d'animaux et de la récolte de végétaux ...."

"Article 9

Les Parties prennent en considération, dans les mesures de protection qu'elles édictent, les activités traditionnelles de leurs populations locales. Dans toute la mesure du possible, les dérogations accordées de ce fait ne doivent être de nature:

....

- b) à provoquer ni l'extinction ni une diminution substantielle des effectifs des espèces ou populations animales et végétales incluses dans les écosystèmes protégés ou de celles qui leur sont écologiquement liées, en particulier les espèces migratrices et les espèces rares, menacées ou endémiques..."

21. La réunion consultative a invité les états côtiers de la région méditerranéenne qui ne l'ont pas encore fait (Liban, Libye, Syrie) à accéder au Protocole dès que possible.

22. Toutes les autres organisations présentes à la réunion consultative ont été invitées à présenter un résumé de leurs activités et plans en faveur de la conservation du phoque-moine de Méditerranée. Les textes in-extenso de ces présentations figurent avec les commentaires des participants à l'annexe III du présent rapport.

Point 6 de l'ordre du jour- Etude du projet de plan d'action en matière de gestion du phoque-moine de Méditerranée

23. Le projet de plan d'action en matière de gestion du phoque-moine de Méditerranée présentée à la réunion consultative comme document portant la cote IUCN/UNEP/MM-IC/1.4 a été examiné et amendé. Le plan d'action, tel que la réunion consultative l'a approuvé, figure à l'annexe IV du présent rapport.

24. Après, que le plan d'action ait été amendé et approuvé, la réunion consultative a convenu de regrouper les différents éléments du plan d'action et d'évaluer leur coût sous une forme qui encouragerait leur rapide mise en oeuvre. Un tel regroupement a été fait ci-dessous, sous deux chapîtres:  
A. Actions urgentes à entreprendre pour sauvegarder les phoque restants et  
B. Actions à poursuivre, mais de caractère moins urgent.

A. Actions urgentes à entreprendre pour sauvegarder les phoque restants

Actions visant à mettre un terme au massacre executé par les pêcheurs

25. La cause principale de la mortalité des adultes est l'accident ou le massacre délibéré par des pêcheurs. Il a été démontré que les phoques-moines ont un effet significatif sur les pêcheries de petite envergure situées près de la côte, effet qui a probablement été aggravé par une pêche excessive. Il convient donc en première priorité de changer les bases des interactions pêcheur-phoque. La stratégie suivie ci-dessous pourrait fournir une façon pratique d'y parvenir:

- a) il conviendrait d'identifier et d'octroyer une protection stricte aux grottes et autres sites de reproduction et de repos utilisés par les phoques-moines. Des caméras automatiques installées dans chaque grotte donneraient les fondements permettant de déterminer les effectifs de phoques demeurant dans chaque zone;

b) les zones les plus importantes autour de chaque site de reproduction ou de repos utilisées par les phoques à des fins d'alimentation devraient être établies comme des zones-tampon de 40 kilomètres. Dans cette zone, la pêche à grande échelle pratiquée à des fins commerciales et la pêche pratiquée à des fins touristiques devraient être interdites. Il conviendrait d'octroyer aux petits pêcheurs exerçant près de la côte et dépendant de la région des droits d'exclusivité leur permettant de pêcher dans la zone-tampon. Il faudrait procurer à ces pêcheurs des filets et tout autre équipement connus pour ne présenter qu'un moindre danger pour une mort accidentelle des phoques-moines. Il conviendrait d'interdire les méthodes de pêche dangereuses pour les phoques. Il conviendrait d'introduire des systèmes de gestion qui permettent de contrôler les pressions exercées par la pêche dans la zone-tampon;

d) si nécessaire, il conviendrait d'accorder des avantages en soutien des pêcheurs soucieux des phoques-moines, comme la fourniture d'installations portuaires, la vente de filets de pêche à des prix réduits, des allègements fiscaux, etc. De telles mesures pourraient comprendre des dons accordés une fois ou des avantages accordés sur une base permanente ou régulière.

#### Coordination régionale

26. Les éléments suivants du plan d'action demandent une coordination régionale.

- mise en activité d'un réseau régional de collecte des données et d'échange d'information;
- élaboration et coordination de projets régionaux de protection;
- élaboration et coordination de projets de recherche;
- distribution de matériel d'information;
- assistance aux gouvernements pour la rédaction de lois et la création d'aires protégées pour les phoques-moines;
- création d'un petit groupe consultatif d'experts;
- préparation de rapports biennaux sur le statut et organisation de réunions d'experts.

27. Le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), M. Aldo Manos, a convenu que les bureaux de l'Unité MED/PNUE d'Athènes pourraient prendre la responsabilité de ces diverses activités.

28. La réunion consultative a suggéré qu'une personne soit employée soit par l'intermédiaire d'offres bénévoles ou de projets et contrats pour travailler, éventuellement dans le cadre du Centre d'activités régionales des aires spécialement protégées.

29. Il conviendrait d'identifier dans les cinq années à venir des sites appropriés dans un réseau de réserves de phoques-moines dans toute la Méditerranée, en plus de ceux existant déjà et mis en valeur dans des zones protégées soutenus par les contrôles de développement nécessaire sur le littoral adjacent.

Campagne d'information pour sauver le phoque-moine

30. Il convient de lancer immédiatement une vaste campagne d'information dans toute la région méditerranéenne en vue de sensibiliser le public sur les conditions incroyables dans lesquelles se trouvent les phoques-moines et mobiliser un appui politique et financier quant aux mesures urgentes nécessaires. Il conviendrait d'adopter le phoque-moine comme symbole de la conservation de la Méditerranée. Les organisations non-gouvernementales, les chercheurs, les gouvernements et les institutions internationales devraient coordonner leurs activités en matière d'information pour avoir le plus d'influence possible. Il faudrait encourager la communauté des affaires à soutenir la campagne.

31. Il faudrait rapidement mettre au point un ensemble de matériels d'information comprenant des cassettes-vidéo, des scripts pour la radio, des expositions, des affiches et des brochures à traduire dans les langues locales appropriées afin d'être utilisés par les gouvernements, les écoles et les organisations non-gouvernementales. Des versions de ce matériel devront être adaptées pour toucher les publics suivants: les pêcheurs, les touristes, le grand public, les écoliers, les autorités militaires, les promoteurs industriels ainsi que ceux travaillant dans l'industrie touristique et maritime.

Création de deux centres de sauvetage du phoque-moine

32. Il conviendrait de créer des centres de sauvetage pour les phoques blessés et les petits abandonnés sur une base sous-régionale, en Méditerranée orientale et en Méditerranée occidentale. En attendant qu'un tel centre fonctionne pleinement, il faudrait fournir des moyens de sauvetage dans un centre de soins pour phoques existant déjà.

33. En se fondant sur les évaluations préliminaires de ces activités indiquées dans le document IUCN/UNEP/MM-IC/1.4, la réunion consultative a estimé que pour mettre en oeuvre "les actions urgentes", il serait nécessaire de disposer d'une somme de 1.800.000 dollars E.U.

B. Actions à poursuivre mais de caractère moins urgent

Recherche sur les interactions pêcheurs-phoques

34. Il conviendrait d'appuyer les projets de recherche dans l'ordre de priorité suivant:

- collecte de données sur les mouvements des phoques et taille des populations;
- habitudes alimentaires;
- biologie de reproduction;
- aspects socio-économiques de l'impact des phoques sur les pêcheurs;
- perfectionnement des filets et des techniques de pêche et éventuellement des repousseurs pour réduire tant les dommages sur les phoques que les noyades accidentelles;
- techniques de capture sûre et élevage en captivité;
- recherche sociologique sur les attitudes des pêcheurs et autres groupes;
- distinctions génétiques éventuelles entre les populations.

#### Collecte de fonds en faveur de la protection du phoque-moine de Méditerranée

35. La mise en oeuvre de plan d'action en faveur du phoque-moine de Méditerranée demandera un appui financier provenant de nombreuses sources. En plus de l'appui direct des gouvernements pour certaines activités et celui du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, il faudrait encourager des donateurs individuels et des organisations non-gouvernementales à soutenir les activités du plan d'action au moyen d'un fonds bénévole ou d'un appui direct aux organisations intéressées.

#### Transfert de jeunes phoques ou de phoques isolés

36. S'il est prouvé que ce soit nécessaire pour la survie de l'espèce, les jeunes phoques provenant de colonies saines et éventuellement les phoques isolés et menacés devraient être transférés en vue de constituer des colonies de reproduction bien protégées. Il faut peut-être aussi envisager le regroupement de colonies de trop petite taille.

#### Réunions d'experts sur les phoques-moines

37. Il conviendrait de tenir tous les deux ans une réunion d'experts au niveau régional pour examiner le statut du phoque-moine et les actions de conservation nécessaires.

38. En se fondant sur les évaluations préliminaires de ces activités indiquées dans le document IUCN/UNEP/MM-IC/1.4, la réunion consultative a estimé qu'un montant de 380.000 dollars E.U. par an serait nécessaire pour les actions à poursuivre.

#### Point 7 de l'ordre du jour- Questions diverses

39. Aucune autre question n'a été soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour- Adoption du rapport

40. La réunion consultative a adopté le rapport à 19 heures le 12 janvier 1988. La correction des erreurs de texte dans le rapport a été laissée aux soins du secrétariat.

Point 9 de l'ordre du jour- Clôture de la réunion consultative

41. Le Président a déclaré close la réunion consultative à 19 heures le 12 janvier 1988. M. Aldo Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a exprimé sa satisfaction quant aux conclusions de la réunion consultative et souhaité à tous un bon voyage de retour.

Annex I

List of Participants

Mr. Francisco J. Avella  
Fondo para la Foca del Mediterráneo (FFM),  
Spain  
Palau, 10, 2  
07001 Palma de Mallorca  
Balears  
Spain

Tel. No. (971) 24 58 82

Mr. Charles F. Boudouresque  
President of the Scientific Committee  
of the Port-Cross National Park  
Laboratory of benthic Ecology  
Faculty of Sciences of Luminy  
13288 Marseilles  
Cedex France

Tel. No. 91 26 91 30

Mr. Francois Bourlière  
Professor  
University of Paris  
15 Avenue de Tourville  
F. 75007 Paris  
France

Tel. No. 45.51.44.83

Ms Petra Deimer  
Society for Protection of  
Marine Mammals  
P.O. Box 348  
D-2000 Hamburg 55  
Federal Republic of Germany

Tel. No. 49/40/861303 / 863840

Mr. Athanasios Economou  
Ministry of Environment Planning  
and Public Works  
17 Amaliados and Pouliou 8 Street  
Ambelokipi  
Athens  
Greece

Tel. No. 64 36 477

Mr. Richard Geiser  
Administrateur Principal  
Direction Générale de l'Environnement, de la  
Protection des Consommateurs et de la Sécurité  
nucléaire  
Commission des Communautés Européennes  
200, rue de la Loi  
1049 Bruxelles  
Belgique

Tel. No. 0032-2-2355477

Ms Lenie Hart  
Director  
Seal Rehabilitation and Research Center  
Hodfd - Straat  
94A 9968 AG  
Pieterburen  
Netherlands

Tel. No. 5952-285

Mr. John Harwood  
Sea Mammal Research Unit  
c/o British Antarctic Survey  
High Cross  
Madingley Road  
Cambridge CB3 0ET  
England

Tel. No.: 223 - 311354  
Tlx No.: 817725 BASCAM G

Mr. J. Jacobs  
Professor  
University of Munich  
Seidlstrasse 25  
D-8000 München 2  
Federal Republic of Germany

Tel. No. 5902-393

Ms Athena Mourmouris  
SPA Focal Point  
Ministry of Environment Planning  
and Public Works  
8 Pouliou and Amaliados Street  
Ambelokipi  
Athens 115 23  
Greece

Tel. No. 64 10 242

Mr. Giuseppe Notarbartolo di Sciara  
Director  
Tethys Institute  
via Borgogna 7  
20122 Milano  
Italy

Tel. No. (02) 78 49 39

Ms Alikì Panou  
University of Munich  
Dept. of Zoology  
Seidlstrasse 25  
D-8000 München 2  
W. Germany

Tel. No. 5902-393

(address in Greece: Home: 26 Strofiliou Str., Kifissia, Athens, Greece)  
Current address: Fiskardo, Kefalonia, Greece

Mr. Peter Reijnders  
Research Institute for Nature  
Management, Dept. Estuarine Ecology  
P.O. Box 59  
1790 AB Den Burg- Texel  
Netherlands

Tel. No. 2226-343

Mr. Philippe Roch  
WWF-World Wildlife Fund- Suisse  
case postale 2995  
10, rue Fendt  
1211 Genève 2  
Suisse

Tel. No. 22/34 59 30

Mr. Michael Scoullou  
EEB (European Environmental Bureau)  
President  
20 rue de Luxembourg  
Brussels  
Belgium

Tel. No. 00332 - 514 1432

Address in Greece: University of Athens  
13A Navarinou Str.  
Athens 106 80

Tel. No. 3636211 Ext. 4

Ms S. Spiropoulou  
Ministry of Environment Planning  
and Public Works  
17 Amaliados and Pouliou 8 Street  
Ambelokipi  
Athens  
Greece

Tel. No. 64 36 888

Mr. Yannis Troumbis  
WWF Int.  
Consultant  
39, Stournara Str.  
10682  
Athens  
Greece

Mr. Chris Tydeman  
WWF-World Wildlife Fund - UK  
Panda House  
Weyside Park  
Surrey GU7 1XR  
United Kingdom

Tel. No. (0483) 426444  
Telex: 859602

Mrs. Marie-Des-Neiges Van der Elst  
Institut Royal des Sciences  
Naturelles de Belgique (IRSNB)  
29 rue Vautier  
1040 Bruxelles  
Belgium

Tel. No. 2 649 48 25

Mr. José Manuel Vasconcelos  
Assessor  
Servico Nacional de Parques e  
Conservacao da Natureza  
rua Ferreira Lapa 29  
Lisboa  
Portugal

Tel. No. 563317

IUCN, Switzerland

Mr. Danny Elder  
Avenue du Mont Blanc  
CH-1196 Gland  
Switzerland

Tel. No. (022) 64 71 18  
Telex: 419605 IUCN CH

UNEP Nairobi

Mr. Bent Henning Nielsen  
Programme Officer  
P.O. Box 30552  
Nairobi  
Kenya

Tel. No. 520 600  
Telex: 22068

UNEP Athens

Mr. A. Manos  
Co-ordinator  
48 Vassileos Konstantinou Avenue,  
Athens, Greece

Tel. No. 7244536  
Telex: 22-2611  
Fax: 7218246

Mr. L. Jeftic  
Senior Marine Scientist  
48 Vassileos Konstantinou Avenue,  
Athens, Greece

Tel. No. 7244536  
Telex: 22-2611  
Fax: 7218246

SPA, Tunis

Mr. A. Jeudy de Grissac  
Expert, SPA/RAC  
c/o Institut National scientifique  
et technique d'océanographie et de pêche  
2025 Salamambo  
Tunisie

Tel. No. 730496  
Telex: 14739 MEDRAP TN

Annexe II

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion consultative.
2. Organisation de la réunion consultative:
  - (a) élection du bureau de la réunion
  - (b) organisation des travaux
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Examen du rapport sur le statut du phoque-moine de Méditerranée.
5. Examen des activités et plans en faveur de la conservation du phoque-moine de Méditerranée.
6. Etude du projet de plan d'action en matière de gestion du phoque-moine de Méditerranée.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.
9. Clôture de la réunion consultative.

ACTIVITES EN COURS PRESENTEES A LA REUNION CONSULTATIVE

(A) DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT, LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET DE LA SECURITE NUCLEAIRE DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Dans le cadre des Actions de la Communauté relatives à l'environnement, un programme en matière de conservation du phoque-moine est actuellement mis en oeuvre par l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB) en étroite coopération avec les services de la Commission. Il comprend le Ministère de l'Environnement de Grèce, le Ministère de l'Environnement d'Italie, le Ministère de l'Environnement de France, les universités d'Athènes, de Thessalonique et de Munich, le Sea Mammal Research Unit of Cambridge, le Rijksinstituut voor Natuurbeheer et le Parque Natural da Madeira.

Les mesures de conservation prévues au titre de ce programme visent à réduire les causes de mortalité directement imputables à l'homme et à améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie des populations de phoques-moines.

Les actions principales prévues dans le cadre du programme de la Communauté jusqu'en juillet 1988 comprennent:

La création d'un réseau d'aires protégées

L'objectif est de mettre sous protection les noyaux principaux de populations de phoques-moines.

La première zone protégée à être créée pour le phoque-moine a été le Parc marin des Sporades du Nord en Grèce, établi en septembre 1986. Une seconde aire protégée est prévue autour de l'île de Céphalonie, Grèce.

En Sardaigne, une partie de la côte du golfe d'Orosei a été déclarée en juillet 1987 par décret ministériel zone de protection spéciale pour les phoques.

Une zone protégée est en cours de programmation également pour les îles Desertas de l'archipel de Madère.

Information, système de sauvetage et prise de conscience publique

En même temps que la création d'un réseau d'aires protégées, un système a été institué pour rassembler et échanger toutes les informations concernant les phoques et les populations de phoques et fournir un cadre pour les opérations de sauvetage. Ce système s'appuie sur des équipes locales qui surveillent les zones littorales et envoient les informations collectées aux centres régionaux.

En ce qui concerne l'aspect du sauvetage dans le système, un vétérinaire grec a été formé à traiter les phoques et une station de sauvetage est en cours de construction à Alonissos. Entre temps, les installations de sauvetage de la Zeekonden Creche de Pieterburen, Pays-Bas, collabore au programme. Deux jeunes ont été sauvés en 1987 et sont actuellement en garde temporaire à Pieterburen.

#### Etudes sur la biologie de la population et les interactions avec les pêcheries

Des études sur la biologie des populations de phoques-moines et sur les interactions avec les pêcheries sont actuellement en cours dans les îles Ioniennes (principalement Céphalonie et Ithaque) et dans les Sporades du Nord.

#### Procédures de conservation et reproduction en captivité

Si les populations de phoques-moines continuent de diminuer, des connaissances techniques en matière de reproduction en captivité pourraient être essentielles. Le Ministère de l'Environnement de France prévoit un programme dans ce domaine.

#### Diffusion des informations

L'IRSNB publie régulièrement un bulletin d'information intitulé "Bulletin du Phoque-moine" qui donne les nouvelles sur le programme.

#### Commentaires sur le projet de la CEE

Puisque ce projet prend fin en juillet 1988, tous les intéressés ont été priés d'assurer que des activités pour son suivi sont entreprises (ou poursuivies si elles avaient déjà été lancées) afin qu'il ne se produise aucun vide dans les efforts effectués jusqu'à présent. La continuité des projets mis en oeuvre dans les îles Ioniennes en Grèce est particulièrement importante.

#### B. FONDO PARA LA FOCA DEL MEDITERRANEO (Fonds pour le phoque de Méditerranée) (FFM)

Une association privée à but non lucratif vient d'être lancée à Palma de Majorque (Espagne) en vue de réunir des fonds par des campagnes qui pourraient aider à empêcher la disparition du phoque-moine de Méditerranée (Monachus monachus), au moins dans sa zone de distribution. La constitution légale du Fonds remonte à mars 1987.

L'idée de lancer le FFM est venue à la suite du grand succès obtenu par des initiatives semblables prises par l'Espagne quant à d'autres espèces menacées et ayant reçu un appui financier de plus de 10.000 personnes dans tout le pays (c'est le cas, par exemple, du FAPAS pour l'ours brun).

La différence était que dans notre cas, il n'existait pas de population espagnole de l'espèce menacée à sauver. Le phoque de Méditerranée a disparu du pays dans les années soixante et depuis, seuls quelques individus vagabonds ont été observés de temps en temps. Il y a un phoque (aperçu quelquefois avec un compagnon) dans l'archipel des Chafarinas, groupe de trois îlots très proche de la frontière entre le Maroc et l'Algérie.

La proximité de l'Espagne et de l'Afrique du Nord, le fait que (à l'exception de la mer Egée) la population de phoques au Maroc et en Algérie soit la plus importante de toute la mer Méditerranée et enfin, la conviction que rien, ou presque, ne soit fait au niveau international dans ce domaine, nous a décidé à lancer notre plan.

Afin de réunir des fonds, le premier pas du FFM a été d'émettre un auto-collant (5000 exemplaires à un coût d'environ 1000 dollars E.U.). La distribution de ce matériel a donné jusqu'à présent un revenu d'environ 3000 dollars, somme encore très réduite pour entreprendre une campagne à grand échelle, mais qui nous a permis de publier 5000 feuilles d'avis et de les distribuer dans des régions d'Algérie et du Maroc. Une deuxième mesure pour réunir les fonds a été d'imprimer 500 exemplaires en couleur d'un tableau offert par un artiste (Jaume Ramis), ce qui pourrait représenter un revenu d'environ 10.000 dollars E.U.

Avec ces sommes et une éventuelle aide de quelque importante organisation internationale de protection de la nature, nous avons l'intention de nous lancer dans des activités continues en Afrique du Nord (surtout dans la zone de près de 1000 km comprise entre Tanger (Maroc) et Alger) en commençant par une campagne que nous prévoyons avoir lieu (si les fonds sont disponibles) entre juillet et septembre de cette année.

Cette campagne aura les principaux objectifs suivants:

- a) obtenir une idée directe et précise du statut du phoque de Méditerranée dans la zone;
- b) tracer sur une carte la distribution des habitats appropriés, des grottes de reproduction et de repos, des aires protégées proposées pour l'espèce, etc.;
- c) étudier les activités des pêcheries dans la région et obtenir le plus d'information possible sur l'impact des phoques et en général sur le rapport pêcheurs-phoques.

Ce qui est le plus important: mener une campagne de sensibilisation qui soit sérieuse, efficace et massive, en publiant le matériel nécessaire (conçu également pour ceux qui ne peuvent pas lire) à l'intention avant tout des pêcheurs, de leurs enfants, des autorités portuaires, des gardes-côtes et, dans une plus faible mesure, des visiteurs également. Ce point devrait comprendre le choix d'un "contact" à chaque endroit considéré vital, dont la mission serait de maintenir l'organisation au courant et de fournir périodiquement toutes les nouvelles appropriées relatives au phoque.

Enfin, nous devons souligner que nous avons l'intention de prendre contact avec des scientifiques et des personnes intéressées tant au Maroc qu'en Algérie, en vue de mener cette tâche de front pour qu'elle soit officiellement considérée comme une initiative nationale (et non pas seulement étrangère).

### C. INSTITUT TETHYS

#### Statut du Monachus monachus en Italie

Toutes les notifications de phoques observés ces dernières années viennent de Sardaigne.

En 1987, on observait encore des phoques-moines en Sardaigne. Des notifications sont venues de la région du golfe d'Orosei (3 phoques) et de celle de Tavolara (2 phoques). Un spécimen aura été trouvé mort sur une plage proche de Carloforte.

La présence de jeunes de l'année dans les archives des trois dernières années semble indiquer que la Sardaigne pourrait encore être une zone de reproduction pour l'espèce.

Sur les cinq spécimens trouvés morts entre 1984 et 1985, la mort de trois aurait été vraisemblablement causée par des chaluts.

#### Conservation du phoque-moine en Italie

En été 1987, le Ministère de l'Environnement a édicté un décret selon lequel, dans une grande partie du golfe d'Orosei où l'on trouve encore des phoques-moines, la pêche et la navigation étaient interdites.

Au début de 1987, le Ministère de l'Environnement a désigné un groupe de travail pour mettre en oeuvre les actions les plus urgentes en matière de conservation du phoque-moine en Italie. Sont membres du groupe de travail, qui est coordonné par Edoardo Politano (Ministre de l'Environnement): Giandomenico Ardizzone, Université "La Sapienza", Rome; Giuseppe Notarbartolo di Sciara, Téthys, Milan; Angelo Tursi, Université de Bari.

Les tâches principales du groupe de travail comprennent:

- la préparation d'un plan de gestion et utilisation des sols pour la région du golfe d'Orosei;
- l'évaluation et la surveillance continue de la présence du phoque-moine en Italie, en mettant un accent particulier sur la Sardaigne;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation appropriées;
- la mise en oeuvre d'un projet de notification d'information pour le phoque-moine en Sardaigne.

Téthys a été notamment chargé par contrat par le Ministère de l'Environnement de:

- collecter des informations sur les phoques-moines observés, les phoques échoués et les phoques capturés en préparant un rapport issu de ces informations qui sera diffusé et en incluant le Monachus monachus dans un réseau national pour les cétacés échoués dirigé par le "Centro studi cetacei", Milan;
- mener une campagne de sensibilisation auprès des écoliers en Sardaigne, qui aura lieu au cours du premier semestre 1988.

Enfin, Téthys réunit actuellement des fonds pour:

- mener une campagne de sensibilisation dans les communautés locales de Sardaigne, qui aura lieu en période de pointe de la saison touristique;
- préparer en collaboration avec la Télévision Nationale Italienne (RAI) un documentaire sur le phoque-moine en vue de l'utiliser dans les campagnes de sensibilisation;
- organiser un système de sauvetage d'urgence pour les phoques orphelins ou blessés en Sardaigne.

D. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE FRANCE ET LE PARC NATIONAL DE PORT CROS

Le Ministère de l'Environnement de France avait décidé de continuer à offrir son appui au programme de reproduction du phoque-moine entrepris par le Parc National de Port Cros (en collaboration avec le Marineland d'Antibes) si toutes les précautions scientifique nécessaires étaient prises pour assurer son succès.

Les phoques seront fournis par le Département des Pêcheries du Maroc et envoyés à Port Cros, demeurant alors propriété marocaine. Ils seront capturés le long de la côte Atlantique si une étude préliminaire de la population de cette zone montre qu'elle est suffisamment importante pour permettre la capture d'un petit nombre d'animaux.

En vue de conseiller le Parc National de Port-Cros dans les étapes successives du programme, le Ministère a créé une commission scientifique internationale; elle a tenu sa première session à Paris le 9 novembre 1987. Les techniques disponibles à recommander pour la capture, la conduite à suivre et le transport ont été discutées et des recommandations ont été faites.

Il a aussi été décidé de mettre les animaux en quarantaine et leur permettre de s'acclimater pendant une période de 3 mois à Antibes, après avoir été transportés par avion en France. Une seconde réunion est prévue pour février 1988, en vue d'examiner la situation et discuter des procédures en matière de reproduction.

L'objectif final de cette expérience est de fournir un petit groupe d'individus apparentés pour une éventuelle ré-introduction dans un environnement approprié dans leur pays d'origine. Dans l'attente d'un consensus entre les génétistes de population, il ne sera tenté aucune ré-introduction des phoques de l'Atlantique en Méditerranée.

Une étude préliminaire de la population de phoques de la côte atlantique du Maroc entre le cap Bojados et le cap Barbas, est actuellement en cours, afin d'évaluer la population et d'identifier la localisation des colonies de reproduction. M. Didier Marchessaux est chargé de l'étude dont les résultats seront immédiatement mis à la disposition de l'UICN, du WWF, du Conseil de l'Europe, de la CEE, du PNUE et de toutes les organisations et personnes intéressées.

La commission internationale juge en toute sincérité qu'un programme de reproduction en captivité du phoque-moine est amplement justifié en complément des efforts de conservation in situ. Il n'existe aucune raison scientifique ou morale de penser qu'il ne faudrait pas la tenter.

Sensibilisation du grand public. Publication d'imprimés et autre matériel à des fins éducatives sur les espèces menacées ou des espèces et écosystèmes d'importance particulière de la région méditerranéenne. Un de ces imprimés traite du phoque-moine. Le WWF l'a traduit en italien. Un important livre de presse reflète l'impact des campagnes d'information du Parc National de Port Cros sur le public français.

Recherche sociologique sur les attitudes des pêcheurs corses face au phoque-moine (ou plus exactement ce que font les vieux pêcheurs qui ont eu l'occasion de connaître le phoque-moine, que se rappellent-ils de l'animal, de son rôle dans la culture locale, etc.).

#### Commentaires sur le programme de reproduction en captivité lancé par le Gouvernement de France

Quelques membres de la réunion consultative (Reijnders, Hart, Harwood, Deimer, Avella, Tydeman, Roch, Notarbartolo, Economou et Spiropoulou) ont fait remarquer qu'il existait un consensus scientifique amplement répandu selon lequel il n'y avait pas de besoin urgent d'amorcer un programme de reproduction en captivité. L'espèce n'est pas en danger immédiat de disparition. La plupart des informations tirées des études sur la reproduction en captivité ou sur la captivité du phoque peuvent être mieux obtenues à partir d'études sur les populations sauvages. Ce dernier type d'informations pourra contribuer de manière beaucoup plus substantielle à la gestion et à la conservation du phoque-moine.

(E) SEA MAMMAL RESEARCH UNIT, (Unité de recherche sur les mammifères marins), Royaume-Uni.

En tant que partie d'une étude financée par la Commission des Communautés européennes et le Fonds international de protection de la vie animale, la Sea Mammal Research Unit a étudié la biologie des populations de phoques-moines en Grèce. Des techniques ont été mises au point pour surveiller la taille, les taux de migration et les habitudes en matière d'habitat des populations locales sans troubler les phoques.

En collaboration avec l'Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique, l'Unité a élaboré des modèles stochastiques de la dynamique des petites populations de phoques-moines. Ces modèles ont indiqué que toutes les populations de phoques-moines qui restent sont potentiellement menacées de disparition à cause de faits dûs au hasard. Néanmoins, pour une surveillance attentive de la taille, du nombre par sexe et de la reproduction des populations, il est possible de prédire que ces populations sont des plus vulnérables et d'entreprendre les actions appropriées pour leur gestion. Les mêmes techniques peuvent être employées pour déterminer quelles populations locales bénéficieraient le plus d'une action de conservation concertée.

L'Unité a également mis au point un dispositif de caméra-piège relativement peu coûteux qui peut être utilisé pour obtenir des photographies de phoques individuels d'une population locale. Si ces caméras-pièges sont déployées de façon appropriée, elles peuvent fournir des informations pour estimer la taille d'une population locale et l'ampleur des échanges entre des populations voisines. Un protocole relatif à ce déploiement est disponible auprès de l'Unité. De façon idéale, les résultats obtenus en utilisant ces caméras-pièges devraient être combinés en un seul catalogue qui servirait de documentation pour tous les phoques-moines qui peuvent être reconnus individuellement. Ce qui permettrait d'identifier les mouvements de plus longue portée de phoques individuels et fournirait des estimations sûres de la taille de la population de phoques-moines de Méditerranée.

(F) MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS DE GRECE

L'intérêt spécial porté à la sauvegarde du phoque de Méditerranée (Monachus monachus) est apparu avec la motivation des organisations internationales. A la fin des années 70, une réunion internationale avait été organisée sur l'île de Rhodes à laquelle, à part les représentants des organisations internationales, plusieurs sociétés en faveur de la conservation de la nature, des instituts de recherche et des fonctionnaires gouvernementaux des services compétents du pays avaient pris part.

La réunion ci-mentionnée était avant tout parvenue à mettre en action les organismes non-gouvernementaux et les universités grecques à entreprendre une recherche effective sur le phoque et plus particulièrement à sensibiliser l'administration publique et les dirigeants politiques du pays.

En 1982, le Ministère de l'Aménagement du territoire, du Logement et de l'Environnement a présenté un programme à la XIème Direction de la CEE en vue de son financement, ce qui a abouti à l'approbation du premier contrat entre la Grèce et la CEE, en novembre 1983, avec un coût total de 215.000 ECU, concernant l'étude détaillée du statut de la population de phoques, de l'écosystème des Sporades du Nord et de la création d'une structure pour la gestion de la région en général.

### Recherche

La réalisation du contrat ci-mentionné a commencé en 1984 avec l'élaboration des études indiquées ci-dessus. Des données existaient depuis 1984 sur la présence du phoque dans notre pays et étaient fondées en majeure partie sur les observations individuelles de plusieurs chercheurs grecs et étrangers qui enregistraient des informations obtenues auprès des populations locales, non seulement dans les Sporades du Nord mais également dans d'autres régions du pays.

La Direction de l'Environnement de notre Ministère a chargé l'Université Aristotélicienne de Thessalonique, l'Université Kapodistrienne d'Athènes et le Centre sur l'étude nucléaire "Démocrite" de la recherche systématique de la région des Sporades du Nord.

Les résultats finaux de cette étude étaient importants, en grande partie parce que la présence d'un nombre considérable de phoques dans la région avait été vérifiée. A savoir, environ vingt (2) individus dans les îles de Piperi, Gioura, Kira Panagia, mais en considérant la zone plus vaste des Sporades du Nord, le nombre respectif de phoques atteint 35 à 40 individus. De plus, il a été estimé que le taux de reproduction de l'espèce varie entre 16% et 20%.

Cette étude a aussi mis au jour d'autres données de valeur sur l'environnement qui ajoute une plus grande importance écologique aux Sporades du Nord comme la présence de Falco eleonora, Larus auduini, Corallum rubrum, Palnurus elephas et bien d'autres espèces marines et terrestres de la flore et de la faune.

En même temps que l'étude mentionnée était menée dans les Sporades du Nord, le Sea Mammal Research Institute of Cambridge (Institut de recherche sur les mammifères marins de Cambridge) avait commencé une étude sur la population de phoques dans l'île de Céphalonie où il avait des preuves de la présence d'un nombre important de phoques individuels. Il a été tenté d'enregistrer et de surveiller le comportement de l'espèce sans l'utilisation d'équipement spécial.

### Prise de conscience et sensibilisation du public

Jusqu'à maintenant, seulement une partie de l'ensemble du travail a été mentionnée, partie qui a été le cadre principal pour le début de la mise en oeuvre de tout le programme visant à la gestion de l'écosystème des Sporades du Nord.

La seconde étape de ce programme ne doit pas être séparée de la première et a commencé simultanément avec la lente introduction des données de recherche initiales et les premiers contacts avec la population indigène de la région étudiée.

En tant que responsable absolu de tout le programme et plus particulièrement de la mise en oeuvre de la deuxième étape (prise de conscience et sensibilisation du public), j'ai été étonné de la façon avec laquelle les populations locales considèrent leur coexistence avec le phoque notamment et avec la nature en général. Tout dépendait du montant de l'avantage qu'elles tiraient ou mieux de la compensation obtenue pour quelque chose qu'elles détruisaient, par suite de leur ignorance, ayant pour résultat une diminution graduelle de leur activité économique.

Après mes continuels contacts et discussions avec les populations locales et particulièrement les pêcheurs, l'idée initiale d'une compensation immédiate a commencé à changer. Une idée venue à tort chez ces personnes par divers organismes grecs et étrangers qui essayaient de mettre les pêcheurs de leur côté en vue de mettre fin au massacre des phoques. Je pense qu'il est totalement faux de poursuivre un tel effort lorsqu'il s'agit de notre pays où nous connaissons suffisamment bien le caractère et les attitudes des pêcheurs, des agriculteurs et des éleveurs.

Nous leur parlons franchement, leur montrant que notre objectif n'est absolument pas de les isoler mais indiquant leur rôle intégré dans l'écosystème dans le sens plus large au moyen d'une variété d'activités appropriées et justes.

Nous avons consacré la première année à comprendre leurs problèmes et à nous efforcer de convenir de solutions réalisables. Problèmes, pas trop liés au phoque. Bien que nombreux d'entre eux pensaient que le programme était un échec car notre méthode était fautive, en même temps nous sommes parvenus à sauver, sans ordre législatif, dans les Sporades du Nord, le phoque d'une disparition immédiate.

Le point culminant de notre succès pour ce programme a été les accusations portées par plusieurs représentants de la Coopérative de pêche par le biais d'articles dans les journaux, sur le retard inexplicable de la mise en oeuvre du programme et surtout d'un certain ordre législatif pour la région, alors que le Ministère croyait que cet ordre devait certainement être l'aboutissement des conclusions de la recherche et des propositions des autorités statutaires compétentes.

Au cours de l'été 1986, un symposium de 3 jours a été convoqué sur l'île d'Alonissos durant lequel les conclusions de ces études ont été présentées ainsi que les propositions de notre Ministère pour un statut juridique valable pour la région et surtout la base appropriée pour son application. L'aspect le plus important du symposium a sans doute été celui des propositions en matière de gestion avancées par les pêcheurs, qui allaient plus en avant que celles du Ministère, prévoyant certaines mesures restrictives à leur égard, assurant le sauvetage éventuel du phoque dans la région toute entière. Il convient de mentionner qu'il n'était fait aucune mention dans leurs rapports écrits d'avantages économiques pour leur offre remarquable.

Dans notre pays, au cours de deux dernières années, une campagne panhellénique a été entreprise par le Ministère en faveur de la conservation du phoque, campagne centrée sur le Parc marin des Sporades du Nord et qui concerne principalement les sites suivants:

- les îles Ioniennes et plus particulièrement l'île de Céphalonie qui devrait jusqu'en été 1988 avoir légalisé l'aire protégée et en même temps instauré le cadre approprié;
- l'île de Crète avec comme point central la ville d'Héraklion et la participation de l'université locale;
- le complexe des îles des Cyclades avec comme point central l'île de Syros, en impliquant les services de la Préfecture et la Coopérative de pêche;
- la mer Egée dans sa partie Nord avec comme point central l'île de Lesbos (Mytilène). Il est prévu de mettre en oeuvre un programme spécial non seulement pour la conservation du phoque mais aussi pour la gestion appropriée de la forêt fossile ainsi que pour la gestion de la zone humide de la baie de Kalloni, d'importance extrême et internationale pour la conservation du hibou sauvage, puisqu'il s'agit de la station la plus vitale au cours de la période de migration en mer Egée de l'Est;
- le complexe des îles du Dodécanèse avec comme point central l'île de Rhodes où il existe l'AQUARIUM.

Dans les régions ci-dessus mentionnées, des équipes spéciales issues des services compétents des préfectures respectives sont organisées et sont composées d'un spécialiste de l'environnement de notre Ministère, d'un chirurgien-vétérinaire du service compétent, de la patrouille portuaire et d'un inspecteur des pêches.

#### Cadre

Il y a de nombreux points sur lesquels il est nécessaire de se pencher afin de parvenir au cadre et à l'organisation d'un système d'enregistrement, de surveillance et de soins pour le phoque ainsi que pour d'autres espèces.

Le bon fonctionnement du Parc marin des Sporades du Nord dépend en majeure partie de l'achèvement des travaux structurels dans la région prévu pour mai 1988 et comprenant la création d'une station de recherche complète, équipée du matériel et des instruments nécessaires avec un personnel compétent ainsi que la construction de deux bassins appropriés qui seront utilisés pour les soins et l'étude des phoques et d'autres organismes marins en général.

De plus, la municipalité de Volos a entrepris la construction d'un petit bassin dans un parc de la ville en cours de réalisation, avec un centre clinique approprié qui sera utilisé pour le programme de soins sanitaires du phoque.

#### Coopération internationale

Au moyen de ce programme, notre Ministère a coopéré, à part avec la CEE, avec des instituts de recherche ayant une longue expérience sur ces questions, à savoir le Sea Mammal Research Institute de Cambridge, le Centre de recherche Texel des Pays-Bas et l'IRNB de Belgique.

Enfin, l'appui financier apporté au programme par le Fonds international pour la protection de la vie animale est de grande importance pour la construction des bassins, l'achat d'un véhicule 4 x 4, d'un terminal informatique et d'un bateau approprié pour la surveillance et les patrouilles de la région en soutien de la tâche de recherche de la station de recherche biologique.

#### Une stratégie pour la mer Méditerranée

Il ressort de façon évidente des données existantes que 80% de la population de phoques restants en Méditerranée vivent dans les mers grecques.

Ce n'est pas un élément dû au hasard et selon moi, dû à l'existence de certaines zones dans les îles et le reste du pays où les formations géologiques et la stabilité écologique offrent des biotopes parfaits pour la survie du phoque. Les indications ci-mentionnées ajoutées à l'absence de l'homme dans ces zones nous donnent la possibilité d'être optimistes sur l'avenir du phoque de Méditerranée.

Néanmoins, la survie du phoque sur le seul territoire grec n'est pas l'objectif principal. Nous devrions entreprendre une vaste campagne pour tous les pays méditerranéens en commençant par les régions où l'espèce existe encore, même en nombre limité.

Ainsi donc, il faudrait commencer à étudier ces régions afin de comprendre les raisons de la diminution des populations de phoques de laquelle je crois que les pêcheurs ne sont pas les seuls responsables, mais l'altération de l'équilibre écologique de la région est également cruciale et due aux activités et interférences dans ces régions et leurs alentours.

En ce qui concerne tout ce qui est mentionné ci-dessus, il faudrait créer un réseau comprenant toutes les aires protégées de tous les pays de la Méditerranée où toutes les mesures prises par l'état devraient être liées aux conditions socio-économiques de chaque région et chaque pays. L'accroissement des populations de phoques dans les régions où elles sont limitées ou l'enrichissement de celles ayant des phoques en existence devront être faits de façon prudente et après s'être assuré de tous les efforts nécessaires en vue de leur survie sont accomplis.

Je pense que la reproduction des phoques en captivité devrait être un objectif secondaire et peut-être lancée plus tard dans certains sites où les effectifs de phoques dans l'environnement naturel seraient satisfaisants et leur ré-introduction plus réalisable pour voir le degré d'adaptation de l'espèce.

Le Parc marin des Sporades du Nord pourrait éventuellement être ce centre car il présente tous les avantages nécessaires pour un tel projet méditerranéen. De plus, des zones de la péninsule italienne devraient être examinées en vue de possibilités d'enrichissement naturel provenant de la région des îles Ioniennes, par le biais d'un programme commun entre les deux pays concernés.

Pour cette raison et en vue de la mise en oeuvre d'un programme intégré en matière de sauvetage du phoque ainsi que pour une gestion rationnelle de la mer Méditerranée pour la conservation d'autres organismes marins menacés, je propose la création d'un centre qui possèdera l'infrastructure nécessaire pour la réalisation des études appropriées et la mise en oeuvre des plans y relatifs. Il servirait aussi de centre d'information pour toutes les organisations et serait le récepteur absolu de toutes les données venant d'outre-mer.

Il est proposé de tenir en mai 1989 un congrès international chargé d'examiner "La sauvegarde du phoque de Méditerranée et la gestion des écosystèmes marins vulnérables de la mer Méditerranée".

Le Ministère de l'Environnement de Grèce, en mettant l'accent sur le Parc marin des Sporades du Nord, suggère d'organiser le congrès en coopération avec la CEE et le PNUE.

Mon rapport a montré de façon claire que le parc des Sporades du Nord a été créé grâce aux efforts conjoints du Gouvernement de la Grèce et des organisations internationales avec une assistance importante en matière financière et scientifique.

L'expérience que nous avons retirée de la réalisation de tels programmes et aussi de la collaboration fructueuse sur des questions de recherche entre certains instituts de recherche grecs et européens pourrait être poursuivie dans le Centre de recherche du Parc marin des Sporades du Nord en vue d'établir des programmes visant à la conservation du phoque non seulement en Grèce mais aussi dans le reste des territoires de la Méditerranée.

Je désire également exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont aidé à la réalisation de ce programme en faveur du phoque de Méditerranée et en particulier à ma proche collaboratrice de ce programme, Madame Rania Spyropoulou.

A. Economou  
Biologiste  
Responsable du Programme

Plan d'action en matière de gestion du phoque-moine  
de Méditerranée (Monachus monachus)

Introduction

1. Les Parties contractantes de la Convention de Barcelone ont compris parmi les objectifs prioritaires à atteindre jusqu'en 1995 la protection du phoque-moine de Méditerranée (Gênes, 9-13 septembre 1985).
2. Les populations de phoque-moine de Méditerranée ont connu un déclin rapide et rude. Il est nécessaire que tous les pays de la Méditerranée entreprennent des actions concertées et effectives afin de renverser cette tendance.
3. Nombreux aspects de la biologie et du comportement du phoque-moine sont trop peu connus pour préparer une stratégie de gestion complète pour l'espèce, mais il demeure si peu de phoques que la recherche les concernant est devenue très difficile. La situation est trop critique pour reporter encore plus une action. Des plans doivent être établis en utilisant les meilleures données disponibles et être ensuite adaptés si nécessaire, lorsque des informations complémentaires sont obtenues. Il faut entreprendre une action maintenant.
4. Des propositions de diverses sources qui pourraient aider à sauver le phoque-moine de Méditerranée de l'extinction sont jointes au présent plan. L'opinion scientifique est divisée sur ce qui est approprié ou imprudent. Certaines actions éventuelles prêtent à controverse et pourraient impliquer des risques pour les phoques concernés. Il est connu que l'espèce est sensible et ses réactions à des observations de près ou à la capture sont incertaines. Cependant, pour une espèce en voie de disparition, le risque de rien faire peut être encore plus important et justifier une intervention active en tant que solution de dernier ressort. Il ne faudrait entreprendre de telles actions seulement qu'après que tout effort ait été fait pour évaluer et minimiser les risques comportés.
5. Les menaces principales pour le phoque-moine sont les massacres délibérés ou accidentels des adultes dûs en majeure partie aux pêcheurs; et les perturbations d'origine humaine dans les sites de reproduction. Toutes deux se sont accrues au fur et à mesure que les hommes et les phoques entrent en concurrence pour des ressources de plus en plus rares (poissons et zones littorales éloignées). La première priorité consiste à préserver les populations de phoques-moines restantes. La défi est alors de trouver cet équilibre délicat entre les exigences biologiques du phoque-moine et les utilisations faites par l'homme de la Méditerranée et de ses ressources, qui permettra à l'espèce de retrouver un niveau viable de population.

6. Le plan d'action en matière de gestion du phoque-moine de Méditerranée met l'accent à la fois sur les actions immédiates et celles à plus long terme qui, si elles sont prises ensemble, pourraient parvenir à réduire suffisamment les pressions sur les populations de phoques restantes pour permettre un redressement graduel. Aucune action en elle-même n'est suffisante. Les différents éléments du plan de gestion se renforcent mutuellement et doivent être pris ensemble pour avoir une chance de succès.

#### Réduction de la mortalité adulte

7. Une urgente campagne d'information parmi les pêcheurs dans toutes les zones où se trouvent des phoques doit viser à neutraliser leur antagonisme face au phoque-moine et à gagner leur appui pour les mesures de protection.

8. Les gouvernements devraient encourager la coexistence des pêcheurs et des phoques-moines en mettant au point des programmes qui réglementent et contrôlent les activités de pêche, fournissent des installations et des possibilités supplémentaires aux communautés locales de pêcheurs.

9. Les gouvernements devraient assurer une application stricte des réglementations interdisant l'utilisation de la dynamite dans les activités de pêche, le port d'armes à feu sur les bateaux et l'utilisation de toute autre technique de pêche illégale mettant en danger le phoque-moine.

10. Il conviendrait de mettre au point des filets de pêche améliorés que les phoques ne pourraient pas endommager ou dans lesquels ils ne pourraient pas s'emmêler; les pêcheurs devraient recevoir l'assistance nécessaire pour se convertir à l'utilisation de tels filets. Il est nécessaire de faire de la recherche sur les techniques visant à repousser les phoques du matériel ou des zones de pêche.

11. Les états qui n'ont pas encore octroyé de protection juridique au phoque-moine devraient y procéder immédiatement.

12. Il est fortement demandé aux gouvernements d'assurer que les mesures de protection existantes soient appliquées.

#### Création d'un réseau de réserves marines

13. Tous les pays ayant encore des populations reproductrices de phoques-moines devraient entreprendre des efforts immédiats pour la protection stricte des sites de reproduction des phoques qui sont demeurés, en isolant les phoques de toute activité humaine incompatible.

14. Il est nécessaire de dresser un inventaire des grottes tout autour de la Méditerranée pour identifier les grottes de reproduction en vue de les inclure dans un réseau d'aires protégées pour les phoques-moines. Un tel travail a déjà été effectué pour des sites tels que la Sardaigne, la Grèce (les Sporades du Nord), la Tunisie (Galite) et devrait être prolongé pour couvrir d'autres régions.

15. Il conviendrait de créer un réseau de réserves marines dans toute la Méditerranée, couvrant à la fois les habitats de phoques déjà existants et les habitats potentiels, espacées de façon à être graduellement repeuplées au fur et à mesure que d'autres mesures de protection sont appliquées et que la population retrouve son niveau. Les réserves de phoques-moines devraient protéger les grottes appropriées ou autres sites de reproduction et de repos et être entourées d'une zone-tampon de 40 kilomètres couvrant les zones de pêche principales. Il conviendrait d'interdire ou de surveiller dans la zone-tampon la pêche pratiquée au moyen de filets ou d'autres techniques connues pour menacer ou être en conflit avec les phoques. Le développement littoral devrait être limité aux activités compatibles, et il conviendrait d'éviter dans ces zones une mise en valeur touristique intensive.

16. Les visites touristiques ou toute autre perturbation due à l'homme sur les sites de reproduction et de repos devraient être soigneusement réglementées; devraient être totalement interdites au cours de la saison de reproduction et lorsque les petits sont jeunes.

#### Recherche, collecte de données et rétablissement du statut

17. Tous les pays devraient encourager un programme intensif de collecte des données sur la biologie et l'écologie du phoque ainsi que sur les interactions phoques-pêcheries. Cette dernière recherche devrait comprendre les aspects économiques et sociologiques. Cette recherche devrait être menée de façon à ne pas accroître les menaces pesant sur toute population de phoques.

18. La création de réseaux nationaux d'observateurs est une façon extrêmement efficace de déterminer quelles zones sont d'importance particulière pour les phoques. Il est alors possible de déterminer le nombre exact de phoques dans ces zones par des études intensives utilisant, par exemple, des dispositifs de "caméra-piège". Les phoques aperçus devraient être mentionnés aux organismes nationaux appropriés ou aux points focaux nationaux.

19. Toutes les informations obtenues sur l'espèce devraient être compilées et évaluées sur une base régionale, éventuellement par un groupe d'experts sous l'égide de l'Unité MED du PAM/PNUE à Athènes et diffusées au moyen de son réseau d'échange d'informations.

20. Il conviendrait de créer un petit nombre de centres de sauvetage pour recevoir les phoques blessés et les petits abandonnés. Lorsqu'ils sont rétablis, ces phoques devraient être relâchés dans des zones protégées, de préférence dans la région où ils ont été originalement trouvés. Il conviendrait d'évaluer avec soin la survie de ces animaux et leur contribution pour les populations d'animaux sauvages.

21. Si toutes les autres tentatives faites pour renverser le déclin de l'espèce échouent, il faudrait envisager les mesures suivantes: reproduction en captivité; déplacement des individus isolés, non reproducteurs dans des groupes mieux protégés; et transfert des jeunes provenant de colonies saines dans des colonies aux effectifs insuffisants ou nouvellement établies. Toutes les précautions appropriées pour assurer le bien-être adéquat des animaux et le respect des accords internationaux devraient être prises.

22. Un projet-pilote en vue de déterminer la faisabilité pratique de tels programmes pourrait être approprié s'il n'accroît pas les risques pour la population sauvage qui demeure. Il conviendrait également d'évaluer la valeur d'un tel programme pour la conservation des effectifs concernés.

#### Programmes d'information

23. Un programme d'information s'adressant aux pêcheurs et aux communautés de pêche devrait avoir pour objectif de réduire le massacre des phoques et encourager la notification des phoques observés et autres observations au point focal approprié.

24. Il conviendrait de mettre au point des activités spéciales en matière d'information à l'intention des touristes et de l'industrie touristique dans les régions où le tourisme menace les zones de reproduction des phoques.

25. Il faudrait préparer du matériel d'information à l'intention des autorités militaires, promoteurs industriels et de l'industrie maritime sur les actions qu'ils peuvent entreprendre pour la conservation du phoque-moine.

26. Une vaste campagne en faveur de la protection du phoque-moine de Méditerranée devrait encourager l'appui du public pour les mesures de conservation.

27. Il conviendrait de mettre au point des programmes de formation à l'intention des gestionnaires d'aires spécialement protégées, responsables de réserves de phoques-moines.

#### Coordination, examen et financement

28. Le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) a convenu que le bureau du PNUE/MEDU, d'Athènes pourrait se charger de la responsabilité de coordonner les diverses activités.

29. Les principales fonctions de coordination consisteront à:

- a) collecter les données;
- b) créer un réseau d'information;
- c) mettre en place des aires protégées pour les phoques-moines; et
- d) faciliter des projets régionaux de recherche sur les phoques-moines.

30. La réunion consultative a proposé qu'une personne soit employée par le biais d'offres bénévoles ou bien de projets ou d'un contrat en vue de faciliter la coordination des activités existantes ou nouvelles en matière de recherche, protection et gestion.

31. Il conviendrait que le statut du phoque-moine et la teneur de ce plan de gestion soient examinés tous les deux ans par une réunion régionale d'experts et que le rapport de cette dernière soit soumis à la réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en vue de son approbation.

32. Les gouvernements, dont les populations locales de phoques-moines ont été exterminées, devraient offrir leur assistance aux pays ayant des populations restantes dans les efforts qu'ils font pour les protéger dans l'espoir que le rétablissement de l'espèce permettra son éventuelle ré-introduction dans toute sa gamme d'origine.

## Annexe V

### Liste des documents

#### Documents de travail

IUCN/UNEP/MM-IC/1	Ordre du jour provisoire
IUCN/UNEP/MM-IC/2	Ordre du jour provisoire annoté
IUCN/UNEP/MM-IC/3	Rapport sur le statut du phoque-moine de Méditerranée.
IUCN/UNEP/MM-IC/4	Projet de plan d'action en matière de conservation du phoque-moine de Méditerranée.
IUCN/UNEP/MM-IC/5	Rapport de la réunion consultative d'experts sur la gestion du phoque-moine de Méditerranée (sera préparé au cours de la réunion).

#### Documents d'information

IUCN/UNEP/MM-IC/INF.1	Provisional list of documents
IUCN/UNEP/MM-IC/INF.2	Provisional list of participants
IUCN/UNEP/MM-IC/INF.3	Population biology of the Mediterranean Monk Seal in Greece.
IUCN/UNEP/MM-IC/INF.5	Etude de l'évolution du statut du Phoque Moine en Tunisie et dans l'archipel de la Galite. Propositions pour une gestion régionale.

#### Documents de référence

AMBIO Vol. XV No. 3	(Marine Mammals) Royal Swedish Academy of Sciences, 1986.
Durant S. and Harwood J. Sea Mammal Research Unit (1987).	Conservation of local populations of the Mediterranean Monk Seal. <u>Monachus monachus</u> : How to assess the risks of extinction.
FAO/UNEP 1985	Marine Mammals: Global plan of action. UNEP Regional Seas Reports and Studies No. 55 plus annex.
Garcia Fabriegat G.I. (1987)	Borrador para un plan global de recuperacion de la foca monje ( <u>Monachus monachus</u> ).

- Harwood J., ed. (1987)  
Sea Mammal Research Unit  
publ., Cambridge, UK: 1-72.
- Harwood J. and Hiby A.R.  
Sea Mammal Research Unit  
(1987).
- Institut Royal des Sciences  
Naturelles de Belgique and  
Directorate General  
Environment Consumer  
Protection and Nuclear  
Safety of the Commission of  
the European Communities.
- Marchessaux D., (1987)  
UNEP-IUCN-RAC/SPA,  
GIS Posidonie publ.,  
Marseille.
- Marchessaux D., (1987)  
IUCN publ., Gland,  
Switz.: 1-16.
- Notarbartolo di Sciara G.  
Istituto Tethys (1987).
- Panou A. (1988)
- Parc National de Port Cros -  
Parc Naturel Régional de  
Corse.
- Parc National du Banc  
d'Arguin:  
Republique Islamique de  
Mauritanie.
- UNEP 1985
- UNEP
- Vasconcelos, J.M, (1988)
- Population biology of the Mediterranean monk  
seal in Greece.
- The design and implementation of a catalogue  
of all monk seals in the European Community.
- Information concerning the programme  
for Monk Seal conservation.
- Etude de l'évolution du statut du phoque-  
moine en Tunisie et dans l'archipel de la  
Galite. Propositions pour une gestion  
régionale.
- The Mediterranean monk seal in Turkey.  
Report on a mission to Turkey for  
IUCN-UNEP.
- Information concerning the recent status of  
Monachus monachus in Italy.
- Description analysis and pilot project for  
the establishment of a conservation strategy  
for the protection of monk seal and its  
habitats (IRSNB). Project for the  
protection of the Mediterranean Monk Seal  
(Monachus monachus) in Kephallonia, Ithaca  
and Lefkada Isl., Ionian sea, Greece,
- Le Phoque de la Méditerranée
- Message du Parc National du Banc d'Arguin
- Marine Mammals. UNEP Miscellaneous  
Publications No. 11.
- The Siren (Quarterly newsletter of UNEP's  
Oceans and Coastal Areas Programme).
- Information about the status of the  
Mediterranean Monk Seal in Portugal.